

## **MES AMIS, REVEILLEZ-VOUS AVANT LE 29 MAI !!!**

J'ai bien failli aller voter OUI tout bêtement, tout simplement parce que j'avais trouvé que la composition de la Convention était assez équilibrée entre technocrates et élus de tous bords et de tous pays pour déboucher sur un compromis acceptable et que le texte (que j'avais parcouru dans sa version initiale) marquait des avancées sérieuses par rapport à la situation actuelle.

Et puis voilà que le débat s'est enfin instauré, s'est installé et approfondi avec peut-être des dérives, mais enfin un large débat sur la construction de l'Europe engagée maintenant depuis plus d'un demi-siècle sans avoir jamais suscité un tel intérêt.

Alors, merci à tous ceux qui l'ont alimenté sérieusement, sans arrière-pensée ou parti-pris, y compris tous ceux de mes amis qui prônent le vote NON : la construction de l'Europe, son objectif initial (et toujours d'actualité) de paix, sa contagion à 25 pays et le renforcement de ses moyens d'action méritaient bien ce débat ; cela m'a obligé aussi à y regarder de plus près, à réexaminer les arguments avancés et finalement à refaire mon choix en essayant d'aller à l'essentiel.

### **Quelle est donc la question posée ?.**

Si j'ai bien lu et compris, on nous demande si, oui ou non, nous voulons bien ratifier un traité qu'ont signé les représentants de 25 pays qui se sont accordés sur ce texte, à savoir pour la France, MM. CHIRAC, RAFFARIN et BARNIER.

### **Et quelle est la règle du jeu ?**

Ce traité n'entrera en application que si il est ratifié par les 25 pays concernés, chacun selon la procédure qui lui est propre et, ce, au 1<sup>er</sup> Janvier 2006 ou 2 mois après la dernière ratification. Si en Novembre 2006, ce n'est pas acquis, le Conseil sera appelé à prendre de nouvelles initiatives. Et l'Union Européenne continuera à fonctionner sur la base de l'ensemble des anciens traités, tant qu'ils ne seront pas abrogés ou remplacés.

Ce rappel tout à fait essentiel de la question posée et de la règle du jeu m'a permis d'effectuer **un premier tri parmi les arguments avancés** de part et d'autre, et notamment :

**-d'évacuer les arguments de puristes constitutionnels** : il s'agit bien d'un **traité entre Etats souverains** qui acceptent de mettre en commun certains objectifs et certaines compétences et s'accordent sur la manière de les exercer ; c'est donc bien un compromis, qui peut paraître confus, mais **ce n'est pas et ce ne saurait être une Constitution dont voudrait se doter un Peuple Européen**, ce que semble regretter certains tenants du NON,  
**- et de remettre à leur juste place les critiques concernant la situation actuelle** et que je partage souvent : voter OUI ou NON ne modifiera en rien les traités antérieurs qu'il s'agisse du statut de la Banque Centrale ou du fait que nous sommes déjà 25 pays à partager un destin commun.

Ceci étant, il demeure qu'on peut et qu'on doit s'interroger sur 4 groupes de questions:

### **1°)-les principes et les objectifs d'égalité et de justice sociale, facteurs essentiels de paix :**

de ce point de vue, le contenu du titre 2 me paraît constituer une innovation considérable, d'ailleurs soulignée par la quasi totalité des syndicats et des partis de gauche en Europe : ces principes sont absents des traités actuellement en vigueur. Après une lecture attentive, je n'arrive pas à comprendre ceux de mes amis qui tirent argument de ces grands principes pour inviter à voter NON ; certes, on peut toujours rêver obtenir mieux mais il faut n'avoir jamais conduit une négociation difficile pour imaginer qu'on puisse obtenir satisfaction sur tous les plans ; une telle utopie me paraît dangereuse, tout au moins dans la situation actuelle. Appeler à voter NON, au nom de telles « exigences », d'ailleurs en grande partie satisfaites, surtout quand on refuse d'aller au combat électoral, me paraît même un peu irresponsable au regard de l'enjeu : a-t-on vraiment le

droit de priver de ces moyens nouveaux tous ceux qui voudront poursuivre, au delà d'un vote, le combat quotidien pour plus de justice ?

### **2°)-la nature et le poids accordé aux règles d'une économie libérale :**

dans ce domaine, il est clair que la répétition sourcilleuse des principes de l'économie de marché et d'une libre concurrence non faussée me chatouille très désagréablement et que les quelques possibilités ouvertes par ce texte pour les pondérer par des objectifs d'ordre social sont bien minces ; mais à y regarder de plus près, tous ces points critiqués et critiquables ( rappelés dans le titre 3) sont déjà inscrits dans les traités en vigueur . Alors ne nous trompons pas de combat : voter NON ne supprimera pas ces traités antérieurs; le principe de réalité nous invite à considérer que nous vivons bien dans une économie de marché et que certains de nos partenaires sont de farouches défenseurs du libéralisme économique ;de plus, ce vote ne permet aucunement de mettre en cause l'existence des traités déjà acquis même si nous n'approuvons pas leur contenu, a fortiori quand on les a soutenu ou laissé faire en leur temps.

Si nous ne voulons pas connaître des déboires aussi dramatiques qu'en 2001, n'oublions pas la règle du jeu: voter Non n'abolira en rien les textes existants ; voter OUI donnera quelques moyens limités d'en contenir les effets les plus néfastes à condition de continuer à ce battre, notamment lors prochaines élections tant nationales qu'européennes.

### **3°)- les possibilités d'évolution ou de renégociation de ce traité :**

elles ne sont certes pas évidentes, mais que l'on vote OUI ou que l'on vote NON, il faudra bien faire évoluer son contenu au fil du temps car la construction de l'Europe n'est pas achevée avec ce traité. Dans tous les cas, il faudra bien se mettre d'accord à 25 : c'est affaire **de volonté politique d'aboutir, partagée par tous**, pour pouvoir déboucher sur un compromis plus ou moins laborieux ou favorable selon le rapport des forces en présence à un moment donné. A cet égard, il me paraît évident qu'il sera au moins aussi difficile de renégocier ce texte à court terme, que de le faire évoluer à l'avenir, dès lors qu'on aura signifié à nos partenaires notre volonté de ne pas entériner ce compromis. Engranger de nouveaux acquis communs permettra par contre d'aller ensuite plus loin.

### **4°)-la capacité que nous aurons de vivre dans un univers plus démocratique :**

le titre 1 de ce traité apporte finalement de vraies avancées sur ce plan ; nos élus et gouvernants nationaux ne pourront plus se retrancher derrière Bruxelles : les pouvoirs de la Commission sont clairement limités ( initiative et exécution) et leur exercice contrôlé par le Parlement ; celui-ci se voit reconnaître un vrai pouvoir législatif même si il est partagé avec le conseil des ministres ;et nous aurons un Président élu , disponible à plein temps, aidé par un ministre des Affaires Etrangères et n'ayant pas à défendre en même temps ses intérêts nationaux : quel progrès !

Comment peut-on dire OUI-MAIS à de telles propositions ?

**OUI** ceci emporte finalement mon adhésion.

**OUI, je veux d'un Président élu qui incarne l'Europe vis à vis des Tiers,**

**OUI, je veux d'un Parlement doté de pouvoirs législatif et de contrôle de l'exécutif**

**OUI, je veux un pouvoir législatif partagé entre le Parlement élu et les représentants des Etats,**

**OUI, je veux aussi de la Charte des droits sociaux.**

**ET OUI, avec ces nouveaux outils, je veux continuer à participer à la construction d'une Europe plus juste, plus solidaire , espace de paix et de progrès pour tous ses habitants lors des prochaines élections nationales et européennes.**

**Mes Amis, qui hésitent encore ou qui êtes tentés par un vote négatif , je vous invite à vous saisir de votre bulletin de vote pour dire OUI à ce traité et à l'avenir qu'il permet de créer.**

**Pierre LISSARRAGUE.**